

Prolongation de l'interdiction de pêcher le long du fleuve Yangtsé

Dossier de rédaction de H2o
March 2016

Le ministre chinois de l'Agriculture a lancé, à partir du 1er mars, une interdiction annuelle de pêche le long du fleuve Yangtsé. Cette interdiction, qui sera appliquée jusqu'au 30 juin à tout le bassin du fleuve Yangtsé ainsi qu'aux principaux affluents et lacs, couvre la période de frai pour la majeure partie de la vie aquatique dans le fleuve. L'interdiction sera également appliquée au fleuve Huaihe, qui coule presque parallèlement entre le fleuve Yangtsé et le fleuve Jaune. La durée de l'interdiction a été prolongée de trois à quatre mois, dans le but de mieux protéger les ressources halieutiques, a déclaré Li Yanliang, directeur du bureau d'inspection et de gestion de la pêche du ministre.

"La prolongation marque une nouvelle phase de la protection environnementale le long du fleuve, alors que le gouvernement central a fait des efforts importants pour protéger le Yangtsé", a-t-il indiqué. La première interdiction au cours inférieur du fleuve a été lancée en 2002. En 2013, elle a été approuvée par le Conseil des Affaires d'État et a été étendue à tout le bassin du fleuve.

Le fleuve Yangtsé est considéré comme le berceau de la pêche d'eau douce de la Chine et une source précieuse de biodiversité aquatique. Cependant, l'excès de la pêche a poussé certaines espèces au bord de l'extinction. La Chine s'est aussi récemment engagée à améliorer la qualité de l'eau du fleuve Yangtsé en vue d'équilibrer l'activité économique et la protection environnementale.

Xinhua